

Mons, le 14 février 2022

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter le/les point(s) suivant(s) à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du 22 février 2022 :

Séance publique

□ QUESTIONS ORALES D'ACTUALITÉ

1. Usage des moyens payés par la Province pour l'hébergement de personnes en situation de handicap au château Vestric dans le sud de la France.- Question de M. le Conseiller provincial Philippe LESNE.

Veillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.

**Le Président du Conseil provincial
Armand BOITE**



Question orale d'actualité

Usage des moyens payés par la Province pour l'hébergement de personnes en situation de handicap au château Vestric dans le sud de la France.

L'émission de la RTBF de ce mercredi 8 février fait apparaître quelques questions relatives à l'usage des moyens payés par la Province pour l'hébergement de personnes en situation de handicap au château Vestric dans le sud de la France.

Au-delà des informations données durant l'émission, j'aurais souhaité recevoir quelques points complémentaires :

1. Quelles actions ont été prises lors du rapport d'audit de 2008 ?
2. Pourquoi cette asbl ne figure-t-elle pas dans le rapport annuel sur l'octroi et le contrôle des subventions ? Et ce d'autant plus que depuis 2008 un rapport d'audit avait déjà pointé un problème.
3. Lors de l'approbation de la convention en 2015, le commissaire du Gouvernement est-il intervenu sur le contenu et la durée de la convention ?
4. Pourquoi des montants ont-ils été payés en 2020 alors qu'aucun séjour n'a eu lieu ?
5. Y a-t-il eu de la part de la Province un contrôle sur l'usage des montants versés à cette asbl ? Et notamment le contrôle de base de toute subvention à savoir : vérifier que les montants ont bien servi pour l'hébergement des personnes en séjour sur place et pas pour l'aspect « cosy » du château ? Et, dans la négative, ne serait-il pas opportun de le faire ?

Philippe LESNE,
Conseiller provincial.